

Notice descriptive « COUVENT DES RECOLLETS »
Restauration d'un bâtiment de 68 logements
2 rue Fréteau de Peny
77 000 Melun



I.	GENERALITES	2
II.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE	3
III.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	6
IV.	ANNEXES PRIVATIVES	11
V.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	12
VI.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	14
VII.	PACK + INVESTISSEURS.....	15

Maître d'œuvre
APGO
120 Boulevard Henri Sellier
92150 Suresnes

I. GENERALITES

La présente notice descriptive concerne l'opération de restauration de bâtiments situés au 2 rue Fréteau de Peny au sein de la ville de Melun sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture APGO.

Le couvent des récollets est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La protection concerne les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, la chapelle, le cloître et deux escaliers à balustre bois. Ces bâtiments sont référencés au cadastre par les parcelles AP314, AP316, AP320, AP322 et AP313, dans lesquelles sont restaurés 68 logements ainsi que 68 places de parking extérieures, 13 places 2 roues motorisés, 12 jardins privatifs, et 18 potagers privatifs.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de la restauration et de sécurité, et selon les règles de l'art.

La conformité de la restauration sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

Du fait du caractère historique du bâtiment et de son inscription au titre des monuments historiques depuis le 26 avril 1994 ; le dimensionnement définitif des ouvrages ainsi que leurs modalités de réalisation restent susceptibles d'évolution selon les différentes études techniques à réaliser, avis du contrôleur technique ou prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) ainsi que des Architectes des Bâtiments de France.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant.

Par ailleurs, les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Des modifications pourront être apportées en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques mettaient l'entreprise dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par l'architecte.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte.



II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE

2.1. MURS ET OSSATURE

2.1.1. Murs des façades et des pignons

Bâtiments

- Structure :
 - Réfection de seuils, appuis de fenêtres, etc. suivant nécessité.
 - Reprise des linteaux présentant des fissures.
 - Restitution d'ouvertures suivant plans de l'architecte.
- Traitement des façades :
 - Nettoyage des parements en pierres de taille et moellons accompagné d'une réfection préalable des joints dégradés ainsi que, si besoin, d'un traitement biocide.
 - Les enduits des façades seront repris si nécessaire par un enduit traditionnel à la chaux aérienne.
 - Les enduits ciments modernes sur les parements pierre seront piquetés.
- Traitement intérieur :
 - Doublage thermique côté intérieur des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et un parement en plaque de plâtre.

Localisation : Tous niveaux suivant plans.

2.1.2. Murs porteurs existants à l'intérieur des locaux

- Bâtiments :
 - Reprise de la planéité des parois et redressement au plâtre si nécessaire,
 - Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

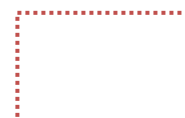
2.1.3. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, etc.) : reprise des murs en maçonneries ou cloisons SAD selon études.

2.2. PLANCHERS

2.2.1. Planchers des étages

- Les planchers des étages du bâtiment seront restaurés et confortés de manière traditionnelle.



2.2.2. Planchers entre logements et locaux non chauffés ou zones extérieures

- Mise en œuvre d'un isolant thermique d'épaisseur conforme à la réglementation en sous face.

2.3. CLOISONS**2.3.1. Reprise des cloisons séparatives**

- Reprise des cloisons entre logements et entre logements et parties communes de type PLACOSTIL SAD.

2.4. ESCALIERS**2.4.1. Escaliers collectifs**

- Restauration des deux escaliers en bois inscrits selon choix de l'architecte et préconisations des ABF et de la DRAC.
- Restitution des autres escaliers suivant choix de l'architecte.

2.5. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**2.5.1. Conduits de ventilation des appartements**

- Ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements avec raccordement possible en horizontal habillés par des soffites ou des faux plafonds.

2.5.2. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Ventilation naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs selon la réglementation.
- Ventilation haute mécanique par gaines indépendantes pour les locaux techniques.

2.6. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**2.6.1. Chutes d'eaux pluviales**

- Descentes métalliques en zinc sur les façades, pour récupération des eaux pluviales de toitures selon nécessité.

2.6.2. Chutes d'eau usées et eaux vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits sous les dalles basses.

2.6.3. Canalisations en entresol ou enterrées

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes.

2.7. CHARPENTE**2.7.1. Charpentes des bâtiments**

- Après vérification de l'état de la charpente, traitement intégral de la charpente existante avec confortation dans la mesure du possible ou remplacement des éléments bois défectueux.



- Restauration et restitution des lucarnes suivant projet architecte et préconisations des ABF et de la DRAC.

2.8. TOITURES

2.8.1. Couverture Bâtiments

- Couverture en tuiles plates en terre cuite
- Mise en place d'accessoires et pièces de raccordement tels que faîtières et relevés sur souches en zinc suivant avis de l'ABF et la DRAC
- Restitution de châssis de toit encastrés de type vélux ou équivalent dans la couverture suivant plans architectes.
- Restitution de châssis de désenfumage à l'aplomb des cages d'escaliers.

2.9. MENUISERIES EXTERIEURES

Bâtiments

- Restitution de menuiseries extérieures en profilés de bois, mouton et gueule de loup, avec petits bois collés en simple ou double vitrage selon directive de la DRAC, ABF et réglementation thermique et acoustique, cis grille de ventilation.
 - Quincaillerie apparente de type boitier de crémonne en fonte.
 - Dimensions suivant plans architecte.
 - Ouvrant à la française.
 - Pour les fenêtres accessibles au niveau du sol extérieur, un vitrage retardateur d'effraction sera prévu si non présence d'une grille métallique antieffraction.

Localisation : Ensemble des châssis des bâtiments

2.10. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

Bâtiments

- Sans objet.



III. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1. SOLS ET PLINTHES

3.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

- Bâtiments : entrées, séjours, chambres, dégagements, rangements et placards ouvrant sur ces pièces :
 - Les sols seront de type parquet stratifié Berry Alloc gamme Natural en pose flottante ou équivalent dans les pièces principales.
 - Plinthes hauteur 100 mm en médium peintes.

Nota : En rez de chaussé sur terre-plein, les sols des pièces principales seront prévus en carrelage de grès cérame 31*31 de chez SALONI ou équivalent au choix de l'architecte, posés sur chape traditionnelle.

3.1.2. Sols et plinthes des pièces de services

3.1.2.1. Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés.

- Carreaux de grès cérame 31*31 de chez SALONI ou équivalent au choix de l'architecte, posés sur chape traditionnelle.
- Plinthes médium traitées hydrofuge dito pièces sèches en dehors des zones faïencées.

3.1.2.2. Sols et plinthes des cuisines

- Carreaux de grès cérame 31*31 de chez SALONI ou équivalent au choix de l'architecte, posés sur chape traditionnelle.
- Plinthes médium traitées hydrofuge dito pièces sèches en dehors des zones faïencées.

3.2. REVETEMENTS MURAUX

3.2.1. Cuisines

- Faïence blanche 20*20 de chez MARAZZI ou équivalent au-dessus de l'évier sur 60 cm de hauteur, et retours éventuels.

3.2.2. Salles de bains et salles d'eau

- Faïence blanche 20*20 de chez MARAZZI ou équivalent sur les murs au pourtour des baignoires et douches à hauteur d'huissieries.

3.3. CLOISONS ET PLAFONDS

3.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Les plafonds des pièces principales et secondaires seront doublés de faux plafonds, réalisés en plaques de plâtre sur ossature avec isolation thermique si nécessité.

3.3.2. Cloisons de distribution

- Reprise des cloisons de distribution à l'intérieur des logements en cloisons sèches de type PLACOSTIL avec parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.



3.4. MENUISERIES INTERIEURES

3.4.1. Portes intérieures des logements

- Des portes de distribution neuves isoplanes alvéolaires seront prévues.

3.4.2. Portes palières

- Bloc-porte comportant une porte bois blindée à âme pleine iso-phonique à correction acoustique de type Athena 2 de chez Malerba ou équivalent encadrée par un champlat en bois peint.
- Façon de petits bois rapportés formant 3 cadres sur faces extérieures.
- Serrure à larder de marque VACHETTE ou équivalent, classement A2P 1 étoile.
- Garniture côté intérieur par béquille simple de même ligne que sur les portes intérieures, côté palier par poignée de tirage centrale au choix de l'architecte.
- Seuil à la suisse en bois et joint d'étanchéité 4 faces.

3.4.3. Placards

- Les placards seront de type médium peint ouvrants à la française ou à panneaux de particules mélaminés coulissant de type SOGAL MODÈLE INITIAL ou équivalent suivant localisation plans architectes.

3.4.4. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

- Pour les placards avec une largeur supérieure à 1.00 mètre : équipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé finition blanc à 1,80 m de hauteur environ, une tringle sur 2/3 de la longueur ainsi qu'une étagère de rangement sur le tiers restant.
- Pour les placards avec une largeur inférieure ou égale à 1.00 mètre : équipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé finition blanc à 1,80 m de hauteur environ, une tringle sur toute la longueur.

3.4.5. Escaliers individuels

- Escaliers d'accès en bois à marche, contremarche à peindre, avec garde-corps métal ou bois du commerce pour les lots E1.3 et H1.4.

3.4.6. Ouvrages divers

- Trappes de visite des gaines intérieures en bâti bois et remplissage en mélaminés peint inscrites dans les pièces de service des logements.
- Gaine technique dans l'entrée constituée d'une façade ouvrante à la française recevant le tableau électrique.

3.5. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

3.5.1. Garde-corps et barres d'appui

- Mise en œuvre de barres d'appui supplémentaires au niveau des garde-corps des fenêtres, ou remplacement des gardes corps pour mise aux normes suivant indication du bureau de contrôle.
- Restauration des gardes corps de façade en ferronnerie existants.

3.6. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

3.6.1. Peintures extérieures

3.6.1.1. Sur serrurerie des garde-corps

- Thermo laquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site après mise en œuvre.



3.6.2. Peintures intérieures

3.6.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

3.6.2.2. Sur menuiseries extérieures

- Peinture finition satinée, coloris au choix du maître d'œuvre suivant accord DRAC et ABF.

3.6.2.3. Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition velours, coloris au choix de l'architecte.
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

3.6.2.4. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition velours, coloris au choix de l'architecte.
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

3.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS

3.7.1. Equipements ménagers des cuisines

- Evier inox 18/10^{ème} un bac et égouttoir sur meuble bas en aggloméré, finition mélaminée blanc, tablette intermédiaire intérieure, largeur 1,20 m.
- Robinetterie mitigeur de type OLYOS 2 PORCHER de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

3.7.2. Equipements sanitaires et plomberie

3.7.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

3.7.2.2. Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire de chaque logement sera assurée par un ballon électrique à accumulation de type vertical de marque ATLANTIC.
 - 1 pièce : 75/100 Litres ht 90 cm
 - 2 pièces : 150 Litres ht 120 cm
 - 3 pièces : 200 Litres ht 150 cm
 - 4 pièces : 250 Litres ht 160 cm
 - 5 pièces : 300 Litres ht 170 cm

Nota : Attention à partir du T3 le BEC peut ne pas se placer au-dessus d'un Lave-linge suivant la hauteur sous plafond disponible.

- Distribution encastrée dans les faux plafonds ou en chape sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre apparent.

3.7.2.3. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

3.7.2.4. Branchements en attente



- Attentes pour machines à laver : 1 attente pour les T1, 2 attentes pour les logements de type 2 pièces et plus, comprenant un robinet d'arrêt sur l'eau froide et une attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

3.7.2.5. Appareils sanitaires

- WC : cuvette type VICTORIA de ROCA ou équivalent avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double.
- Dans la salle de bains :
 - ❖ Soit une Baignoire acier blanche type CONTESSA de chez ROCA ou équivalent, dimensions 170 x 70 cm cis pare baignoire KINEDO ou équivalent.
 - ❖ Soit un receveur de douche extra-plat en résine de couleur blanche de type KYREO de JACOB DELAFON ou équivalent, posé au sol ou sur socle avec grille de ventilation, dimensions suivant plans architectes, cis pare douche KINEDO ou équivalent.
 - ❖ Plan-vasque composé d'un meuble sur pieds à 2 tiroirs avec vasque en céramique et un miroir sans encadrement, surmonté d'une applique décorative halogène de type Victoria finition WENGE ou NOYER de chez ROCA ou équivalent.

3.7.2.6. Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé, ou équivalent.
 - ❖ Baignoire : mitigeur mono commande bain-douche type EUROSART de chez GROHE, ou équivalent, avec inverseur, équipé d'un flexible chromé et douchette sur barre de douche de type IDEALRAIN S3 de chez IDEAL STANDARD ou équivalent. Vidage par bonde siphon.
 - ❖ Douche : mitigeur mural monocommandé type EUROSART de chez GROHE ou équivalent, avec flexible chromé 1,75 m et douchette sur barre de douche de type Tempesta de chez GROHE ou équivalent. Vidage par bonde siphon.
 - ❖ Vasque : mitigeur monocommandé type EUROSART de chez GROHE, ou équivalent.

3.7.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

3.7.3.1. Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons (sauf pour les pièces enterrées dans lesquelles les canalisations seront sous goulottes apparentes).
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de la série NILOE de chez LEGRAND ou équivalent.

3.7.3.2. Equipement de chaque pièce selon la NFC15100 amendement A5.

3.7.3.3. Puissances desservies

- 1 pièce : 6 KW
- 2 pièces : 6 KW
- 3 pièces : 6 KW
- 4 pièces : 6 KW
- 5 pièces : 9 KW

3.7.3.4. Sonnerie de porte palière.



- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir, porte étiquette disposé sur le palier des logements. Report de carillon pour le logement souplex.

3.7.4. Chauffage

3.7.4.1. Type d'installation

- La production de chauffage de chaque logement sera de type individuel électrique.

3.7.4.2. Appareils d'émission de chaleur

- Panneaux sèche-serviettes, suivant étude thermique, modèle PALMA de chez ACOVA ou équivalent dans les salles de bains et les salles d'eau.
- Dans toutes les autres pièces, radiateurs à fluide caloporteur modèle ATOLL de chez ACOVA ou équivalent, dimensions suivant calculs thermiques.

3.7.5. Ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées en traverse des châssis ou dans la façade des pièces principales (séjours et chambres).
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC).

3.7.6. Equipements basse tension

3.7.6.1. Radio - FM et TV

- Raccordement par antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.
- Réseau fibre optique : équipement de l'immeuble depuis le local opérateur jusqu'au tableau électrique de chaque logement compris la pose du dispositif de Terminaison Intérieur optique si disponible sur l'opération.

3.7.6.2. Téléphone

- Coffret dans la gaine technique logement, située dans l'entrée, équipée d'une réglette DTI et d'un répartiteur TV.
- Raccordement sous disponibilité concessionnaires et décisions de la municipalité.

3.7.6.3. Portiers - Commandes de portes

- Digicode sur platine de rue et entrée principale des différents bâtiments cis Vigik.
- Platine Portier Vidéophone sur l'entrée du site sur la rue Fréteau de Pény et relié à chaque appartement.



IV. ANNEXES PRIVATIVES

4.1. JARDINS PRIVATIFS

- Aménagement jardins privés avec partie engazonnée et pavés suivant plans architectes et préconisations des ABF.
- Séparatifs de jardins en clôtures grillagées et haies végétalisées.

Localisation : Lots A1.2 ; A1.3 ; A1.4 ; B1.2 ; B1.1 ; I1.1 ; I1.2 ; F1.1 ; G1.1 ; G1.2 ; H1.5 ; H2.3.

4.2. JARDINS POTAGERS PRIVATIFS

- Aménagement de jardins potagers privés engazonnés avec séparatifs en clôtures grillagées.

Localisation : Lots A2.2, C2.3, A3.2, C3.2, D3.1, E1.1, G1.1, H1.2, H1.4, E2.1, E2.3, E2.4, G2.1, G2.4, H2.1, H2.2, E3.1 et G3.1.



V. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

5.1. SAS ET HALLS D'ENTREE

- Les sas et halls du bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif cis miroir selon projet de l'architecte.

5.1.1. Sols

- Les sols pouvant être conservés et ayant un intérêt patrimonial seront déposés en conservation pour être reposés en pose traditionnelle.
- En complément, carrelage en grès cérame ou carreaux de ciment de format et provenance au choix de l'architecte.
- Plinthes dito revêtement ou médium peintes de hauteur 120 mm suivant choix architecte.

5.1.2. Parois

- Revêtement décoratif composé d'enduit ou peinture décorative, et miroirs selon projet de l'architecte en harmonie avec le site

5.1.3. Plafonds

- Plafonds plâtre neufs.
- Après préparation, finition par peinture satinée ou brillante.

5.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

- Portes extérieures restituées à l'identique si possible : Menuiserie métallique ou bois à deux vantaux équipée d'une ferme porte automatique à bras coulissant compris piston d'amortissement de chez DORMA ou équivalent. Fermeture par bandeau électromagnétique toute hauteur avec ventouse intégrée de chez SEWOSY ou TECHNIK commandée par digicode et, pour les occupants, par lecteur de badge VIGIK. Quincaillerie en harmonie avec le hall suivant choix de l'architecte.

Localisation : Portes communes des halls donnant sur l'extérieur.

5.1.5. Portes de communication intérieures des parties communes

- Portes bois ou métal équipées de ferme porte automatique. Quincaillerie en harmonie avec les parties communes suivant choix de l'architecte.

5.1.6. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué, traitement suivant projet architecte, avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

- *Localisation :* Hall A et Porche B.

5.1.7. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond ou luminaires décoratifs ou appliques suivant le plan de décoration de l'architecte.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré, boutons poussoirs lumineux.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Digicode sur platine.



5.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET PALIERS DES ETAGES

5.2.1. Sols

5.2.1.1. Sols des circulations communes à rez-de-chaussée

- Revêtement en carrelage en grès cérame imitation carreaux de ciment ou carreaux de terre cuite de format et provenance au choix de l'architecte.
- Plinthes dito revêtement ou médium peintes de hauteur 100 mm suivant choix architecte.

5.2.1.2. Sols des circulations communes en étages

- Moquette à velours coupé de chez BALSAN ou carrelage en grès cérame suivant localisation et choix de l'architecte.
- Plinthes dito revêtement ou médium peintes de hauteur 100 mm suivant choix architecte.

5.2.2. Murs

- Enduit et peintures selon projet de décoration.

5.2.3. Plafonds

- Enduit et peinture satinée finition mate suivant projet de l'architecte.

5.2.4. Portes communes

- Portes bois ou métal équipées de ferme porte automatique. Quincaillerie en harmonie avec les parties communes suivant choix de l'architecte.
- Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.

5.2.5. Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'architecte.
- Commande par détecteurs de présence.

5.3. CAGES D'ESCALIERS

5.3.1. Sols

- Les marches et contremarches des escaliers existants seront reprises en peinture de sol, bois vitrifiés ou lasurés.
- Les marches et contremarches des autres escaliers seront en bois ou revêtues de carrelage ou de moquette.

5.3.2. Murs et Plafonds

- Enduit et peintures selon projet de décoration.

5.3.3. Garde-corps et mains courantes

- Compléments de garde-corps éventuels si nécessité.



VI. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**6.1. CIRCULATION PIETONS**

- Restitution des aménagements extérieurs selon projet de l'architecte.
- Les circulations piétonnes seront traitées en béton ou en revêtement bois, suivant projet architectural.
- Les espaces verts seront traités en pelouse. Plantation d'arbres et d'arbustes suivant projet architecte.

6.2. ESPACE DE STATIONNEMENT

- Restitution de 68 places de stationnement suivant projet de l'architecte. Les sols du stationnement seront réalisés en pavés enherbés pour les stationnements sud. Les sols existants du stationnement nord seront conservés autant que possible et restaurés si nécessaire.
- Les voies de circulation seront réalisées en enrobés ou en pavés suivant projet architecte.

6.3. SERRURERIE EXTERIEURE

- Restitution du portail d'entrée rue Fréteau de Pény suivant préconisations des ABF et de la DRAC.
- Restitution de la clôture sur muret rue Fréteau de Peny.



VII. PACK + INVESTISSEURS



Photo non contractuelle



Montant forfaitaire du Pack + T1 et T1bis = 4.700 € TTC

Les prestations concernant l'aménagement des cuisines des T1 et T1bis sont les suivantes :

- Meubles bas et hauts en mélaminés de marque BRIGITTE KUCHEN ou équivalent suivant disposition de la cellule.
- Portes de placards bas et hauts post formées finition laquée ou mate.
- Plan de travail en stratifié post formé avec retour de chant.
- Poignées de porte acier brossé.
- Evier inox encastré dans le plan de travail.
- Robinetterie mitigeur.
- Four à Micro-onde avec fonction Grill de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Table de cuisson vitrocéramique 2 feux de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Réfrigérateur intégré avec porte d'habillage de même finition de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Hotte à recyclage inox.
- Faïence sur 60 cm entre plan de travail et meubles hauts.

Nota : cette option comprend la suppression du meuble évier + évier inox prévu de base.



Montant forfaitaire du Pack + à partir du T2 = 5.700 € TTC

Les prestations concernant l'aménagement des cuisines des T2 et plus sont les suivantes :

- Meubles bas et hauts en mélaminés de marque BRIGITTE KUCHEN ou équivalent suivant disposition de la cellule.
- Portes de placards bas et hauts post formées finition laquée ou mate.
- Plan de travail en stratifié post formé avec retour de chant.
- Poignées de porte acier brossé.
- Evier inox encastré dans le plan de travail.
- Robinetterie mitigeur.
- Lave-vaisselle intégré avec porte d'habillage de même finition de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Réfrigérateur intégré avec porte d'habillage de même finition de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Table de cuisson vitrocéramique 2 ou 4 feux selon disponibilités de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Four inox encastré de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Hotte à recyclage inox de marque VIVA (groupe BOSCH) ou équivalent
- Faïence sur 60 cm entre plan de travail et meubles hauts.

Nota : cette option comprend la suppression du meuble évier + évier inox prévu de base.



ACCEPTATION DES PRESTATIONS

Je soussigné certifie avoir lu et pris connaissance du descriptif sus énoncé.

- OUI (1) J'accepte le Pack + Investisseur T1 et T1 bis décrit ci avant = 4.700 € TTC
- OUI (1) J'accepte le Pack + Investisseur à partir du T2 décrit ci avant = 5.700 € TTC
- NON (1) Je renonce au Pack + Investisseurs décrit ci avant

(1) Porter votre choix dans la case correspondante

SIGNATURE (S)



Fin du document.